

LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE À L'EPREUVE DE LA CRISE SÉCURITAIRE AU BURKINA FASO: CAS DE LA VILLE DE TENKODOGO

DIARRA Bonaventure

Université Thomas SANKARA (Burkina Faso) Email: tandin2010@yahoo.fr

Résumé

A travers une démarche qualitative et se fondant à la fois sur des données théoriques et empiriques, l'objectif de ce texte est d'analyser les effets de la crise sécuritaire sur les pratiques de la solidarité communautaire au Burkina Faso à travers l'étude du cas spécifique des personnes déplacées internes (PDI) de la commune de Tenkodogo.

L'étude révèle qu'en réponse à la crise, les différents acteurs communautaires se sont mobilisés pour apporter leurs assistances aux PDI. Toutefois, au regard de la crise qui perdure occasionnant une dégradation des conditions de vie des populations hôtes, socles de la solidarité communautaire, et face aux échecs de la conduite des actions de solidarité institutionnelle par l'État et ses partenaires, les différents acteurs communautaires semblent de plus en plus démotivés. Au même moment, par déficit de ressources, mais aussi, par manque de stratégies d'actions efficaces, l'État et ses partenaires institutionnels semblent débordés et impuissants face à l'ampleur des sollicitations aussi bien du côté des PDI que de celui des populations hôtes de plus en plus vulnérables. Toutes ces situations contribuent à une remise en cause de la solidarité et de l'entraide communautaires et peuvent à la longue fragiliser la cohésion sociale.

Mots clés : *personne déplacée interne, solidarité, entraide, cohésion sociale*

Community solidarity under the strain of the security crisis in Burkina Faso: the case of the city of Tenkodogo

Abstract

Through a qualitative approach based on both theoretical and empirical data, the aim of this text is to analyze the effects of the security crisis on community solidarity practices in Burkina Faso, focusing specifically on the case of internally displaced persons (IDPs) in the commune of Tenkodogo. The study reveals that, in response to the crisis, various community actors mobilized to provide assistance to the IDPs. However, given the protracted nature of the crisis, which has led to deteriorating living conditions for host populations, the foundation of community solidarity, and in light of the failures in implementing institutional solidarity actions by the State and its partners, these community actors appear increasingly demotivated. At the same time, due to a lack of resources and effective action strategies, the State and its institutional partners seem overwhelmed and powerless in the face of mounting demands, both from the

IDPs and the increasingly vulnerable host populations. All these factors contribute to undermining solidarity and mutual aid, which could ultimately weaken social cohesion.

Keywords: *internally displaced person, solidarity, mutual aid, social cohesion*

Introduction

La crise sécuritaire marquée par des attaques terroristes que connaît depuis 2015 le Burkina Faso, pays situé en Afrique de l'Ouest, a contribué au déplacement de plusieurs milliers de personnes vers des zones plus sécurisées. Selon les dernières données du secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence (SP/CONASUR), le pays enregistrait 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI) à la date du 31 mars 2023 dont 66 192 dans la région du Centre-Est, soit 3% du nombre total de déplacés. La plupart de ces déplacés de cette région ou provenant de la région de l'Est voisine, sont accueillis dans la ville de Tenkodogo, chef-lieu de la région.

Les déplacements massifs de PDI génèrent une urgence humanitaire sans précédent, rendant indispensable une action concertée reposant sur l'entraide et la solidarité. En période de crise, la solidarité joue un rôle central puisqu'elle permet d'affronter collectivement les défis et de jeter les bases d'une société plus juste et plus équitable. Elle se présente ainsi comme une caractéristique fondamentale de l'humanité, où les individus, conscients de leur vulnérabilité partagée, prennent soin les uns des autres (E. Durkheim, 1893 ; R. Castel, 1995 ; A. Godbout, 1998).

Face aux déplacements, les formes de solidarités communautaires, pourtant sous menace de l'individualisme se renforcent, notamment dans les centres urbains, à travers entre autres des mécanismes de partage, de mutualisation des ressources et de soutien psychosocial (E. Durkheim, 1893 ; P. Kropotkin, 2009). Ces stratégies participent de la survie de ces déplacés, et de la cohésion sociales, essentielles pour la stabilité de la société (J. Crisp, 2003 ; M-A Pérouse de Montclos, 2012) mais aussi, au renforcement de la résilience des communautés affectées (L.F.M. Perry, 2004 ; A. Betts, 2013 ; Unicef, 2019 ; HCR, 2022). Cependant, au regard du fait que la crise sécuritaire perdure, les conditions de vie des populations hôtes se détériorent davantage et cela réduit leur capacité à venir en aide aux autres. La synergie d'action entre solidarité communautaire et solidarité institutionnelle pourrait apparaître comme une alternative crédible évitant aux populations hôtes de sombrer dans la précarité tout en permettant aux PDI de bénéficier de l'appui de tous les acteurs. À défaut, les actions de solidarité pourraient s'estomper et contribuer à fragiliser davantage la cohésion sociale entre PDI et populations hôtes.

Cette étude se propose d'examiner l'impact de la crise sécuritaire sur les dynamiques de solidarité communautaire. Elle consistera, dans un premier temps, à décrire les principales formes de solidarité mises en œuvre en faveur des PDI à

Tenkodogo, puis, dans un second temps, à analyser les facteurs susceptibles d'en fragiliser la pérennité.

1. Démarques méthodologiques

L'étude s'est déroulée dans la ville de Tenkodogo, capitale de la région du Centre-Est au Burkina Faso. Elle comprend six (06) secteurs et quatre-vingt-trois (83) villages rattachés avec une population totale de 160 817 habitants (INSD/RGPH, 2019). Le choix de cette ville s'explique par le fait qu'elle est la destination première des populations déplacées des différentes localités de la région, mais aussi de certains PDI de la région frontalière de l'Est fuyant les attaques terroristes.

L'étude a été conduite à partir d'une démarche essentiellement qualitative. Les données ont été collectées durant le mois de mai 2025. Elles ont été collectées à saturation à l'aide de guides d'entretien. Au total 66 personnes ont été concernées par l'enquête dont les PDI (25), les populations hôtes (16), les ONG et associations (7), les responsables religieux et coutumiers (9) les travailleurs de l'administration sociale (5) et d'autres personnes-ressources (4). Ils ont été enquêtés sur la base d'un consentement volontaire avec des garanties du respect de la confidentialité et de l'anonymisation des verbatims.

Les techniques d'échantillonnage utilisées ont été celle du choix raisonné et de la méthode boule de neige. Les données recueillies sur smartphone ou directement sur les guides d'entretien ont été transcrits et soumis à une analyse thématique de contenu hybride, combinant une logique inductive telle l'émergence de thèmes à partir des données, et déductive comme l'application des concepts théoriques préétablis (Paillé et Mucchielli, 2012).

2. Résultats et discussions

Les résultats de la présente étude sont organisés autour de deux (2) points essentiels. Le premier point est consacré à la description des formes de solidarité manifestées à l'endroit des PDI de la commune de Tenkodogo. La deuxième partie analyse les facteurs qui fragilisent les élans de solidarité au profit de ces personnes déplacées internes .

1. Formes de Solidarité manifestées au profit des PDI et logiques d'acteurs

Dans une logique de complémentarité, les associations, les acteurs religieux et coutumières ainsi que les populations hôtes apportent leur soutien aux personnes déplacées internes. Parmi les formes d'appui, seules les cinq (5) principales seront présentées : l'accueil et l'hébergement, l'aide alimentaire, la scolarisation, l'éducation et la formation, ainsi que la santé et le soutien psychosocial, sans oublier l'accompagnement vers l'autonomisation.

1.1. Accueil et hébergement

Les chefs coutumiers et les acteurs religieux sont généralement les premiers à apporter leurs soutiens aux déplacés arrivés sur leur territoire à travers l'offre

d'abris temporaires en attendant éventuellement que les autorités administratives prennent le relais. Pour R.N. (Chef coutumier. Entretien du 21 mai 2025), « *l'accueil des PDI fait partie du rôle des chefs traditionnels que nous sommes (...). Ces personnes doivent être reçus par les chefs traditionnels* ».

Plusieurs initiatives sont développées par les déplacés eux-mêmes. Ils cherchent des maisons à louer dans les périphéries de la ville où le coût des loyers est relativement bas. En plus, les prix des logements sont souvent revus à la baisse par des propriétaires en guise de soutien à l'effort d'hébergement des PDI. Par ailleurs, des propriétaires qui ont des logements vacants leur permettent souvent de les occuper gracieusement (J. Crisp, 2000 ; M-A. Pérouse de Montclos, 2012). Pour D.S. (PDI de Koundoghin. Entretien du 7 mai 2025), « *lors de notre arrivée à Tenkodogo, dans le quartier de Toudoumzoungou, il y a de cela 2 ans, une bonne volonté nous a donné gratuitement un logement. Nous ne payons rien jusqu'à présent* ».

Il convient aussi de noter que certaines bonnes volontés accueillent des personnes déplacées internes (PDI), le temps pour eux de trouver un local à louer. K.S. (Population hôte, père. Entretien du 17 mai 2025) explique : « *J'ai accueilli et hébergé plusieurs PDI chez moi en attendant qu'ils trouvent de meilleures solutions.* » Des proches ou des ressortissants des villages de provenance des PDI sont aussi mis à contribution pour les aider à se loger en payant leur loyer ou à défaut de les héberger ; car certains n'ont absolument rien pour payer un loyer. C'est le cas de O.S. (Parent de PDI, père. Entretien du 24 mai 2025) qui dit : « *Héberger beaucoup de personnes à la maison n'est pas facile. Cela peut amener des tensions à la longue. J'ai loué des maisons pour loger des membres de ma famille ; mais ce n'est pas facile, car il faut aussi les aider pour la nourriture et même les médicaments en cas de maladie...* ».

En outre, des propriétaires terriens des zones non viabilisées ont baissé les prix des parcelles permettant aux PDI ayant les moyens d'en acheter pour construire leur logement. D.P. (PDI, père. Entretien du 22 mai 2025) déclare : « *J'ai acheté mon terrain à 750 000FCFA. Le propriétaire m'a dit que les terrains coûtent 1 000 000 FCFA et qu'il baisse les prix parce que nous sommes des déplacés.* »

L'hébergement des PDI est une question de sécurité mais aussi de dignité. Cette idée est soutenue par R. Cohen (2001, p.12) lorsqu'il affirme que : « La protection des personnes déplacées inclut la garantie d'un hébergement adéquat, élément fondamental pour leur sécurité physique et leur bien-être psychosocial. » En effet, ne pas savoir ou passer la nuit ou dormir à la belle étoile ou encore dans des endroits fort risqué et très peu confortable peut avoir un impact psychologique sur les personnes déplacées aggravant ainsi leur vulnérabilité. A. De Waal (1997) insiste sur la nécessité de préserver la dignité des personnes déplacées. Pour lui, les actions doivent aller au-delà de la simple survie des personnes déplacées et prendre en compte leur dignité et leurs besoins à long terme pour un hébergement adéquat et des opportunités d'intégration sociale. Alors, l'engagement des populations hôtes et des communautés religieuses est un véritable signe de

solidarité qui donne un meilleur espoir aux PDI et qui leur permet de se reconstruire plus rapidement.

1.2. Aide à l'alimentation

L'aide alimentaire représente un pan important de l'aide générale apportée aux PDI. Pour L.F.M. Perry (2004, p.241) « L'aide alimentaire joue un rôle essentiel non seulement pour prévenir la famine immédiate chez les populations déplacées, mais aussi pour stabiliser leurs conditions de vie à moyen terme, en contribuant à la sécurité nutritionnelle et à la cohésion sociale.»

Alors, plusieurs groupes d'acteurs apportent des aides aux PDI dans ce sens. Les populations hôtes, premières à intervenir dans la plupart des cas, apportent leurs appuis, chacune à sa manière. L'enquêté K. Z. (Voisin de PDI, Agent public. Entretien du 8 mai 2025) témoigne que: « *Moi, j'ai eu à leur offrir des vivres. Souvent, si nous préparons, nous enlevons pour leurs donner. En tant qu'être humain nous devons nous aider les uns les autres.* »

Par ailleurs, les chefs coutumiers et les responsables religieux apportent des vivres aux PDI. Comme le souligne S.N. (Chef coutumier. Entretien du 19 mai 2025) : « *les villages qui sont sous la chefferie bissa tels que Bané, Bagré Village, contribuent à chaque fin des récoltes pour soutenir les PDI. Ces contributions sont essentiellement des vivres comme le maïs, le mil, le riz, l'huile, les arachides.* »

Également, les associations de la société civile fournissent un soutien en termes d'alimentation au profit des PDI. Il ressort des témoignages que plusieurs déplacés ont bénéficié effectivement de leurs appuis en vivre. Dans ce sens, K.P. (Leader religieux. Entretien du 19 mai 2025) indique : « *notre communauté grâce à la bonne volonté des fidèles a remis des vivres aux déplacés.* » Pour D.I. (PDI, mère. Entretien du 6 mai 2025) : « *nous avons plusieurs fois bénéficié des sacs de riz, de maïs et de l'huile, mais aussi de repas de la part de l'église.* »

L'aide alimentaire est sans doute la première aide dont ont besoin les PDI, arrivées sans vivres et très démunies. Les populations hôtes, individuellement ou collectivement ont été, pour la plupart du temps, les premières à offrir de l'aide alimentaire aux déplacées avant l'intervention des structures formelles de l'État et ses partenaires. Leurs initiatives et actions permettent de maintenir l'unité et la cohésion entre les populations (E. Durkheim, 1893). Elles contribuent aussi à renforcer le tissu social et à offrir des mécanismes de soutien en dehors des institutions étatiques (A. Godbout, 1998, p.102). Les actions conjuguées de l'ensemble des acteurs corroborées par les témoignages et les constats sur le terrain permettent de se conforter sur l'existence d'une chaîne de solidarité au profit des déplacés internes de la ville de Tenkodogo manifestée par des dons en vivres et en nourriture par les populations et les structures étatiques ou associatives.

1.3. Scolarisation des élèves déplacés internes

Le déplacement des populations, suite aux attaques terroristes est accompagné de la fermeture des écoles avec pour conséquences, la déscolarisation des jeunes. Les acteurs religieux, les ONG locales et les associations interviennent pour aider à la scolarisation des enfants des PDI, en payant les frais de scolarité ou en distribuant des kits scolaires et des vêtements. Pour T.R. (Pasteur d'Eglise. Entretien du 15 mai 2025), « *nous avons un centre de développement pour enfant, nous recrutons des enfants vulnérables, des enfants en situation de difficultés dont les enfants PDI. Ces enfants bénéficient d'un accompagnement éducatif avec le paiement de la scolarité et les fournitures scolaires entre autres* ».

Au-delà des structures formelles, des bonnes volontés apportent leur concours pour la scolarisation des élèves déplacés internes, ou pour l'achat de kits scolaires. Pour B.A. (Voisin de PDI, particulier. Entretien du 17 mai 2025), : « *j'ai eu à scolariser 02 enfants PDI et à payer des fournitures pour d'autres. Je sais que beaucoup d'autres le font. Il ne faut pas tout attendre de l'État et des ONG....* ».

Certains élèves déplacés passent plusieurs mois avant de reprendre le chemin de l'école. Il faut donc des mesures spécifiques et adaptées pour leur permettre de mieux réintégrer le système scolaire et rattraper leur retard dans l'apprentissage. Dans cette optique, des structures associatives telles que l'Association des Élèves et Étudiants Musulmans du Burkina (AEEMB) organise des cours d'appui au profit de ceux qui sont en classe d'examen. Pour K.Y. (Membre de l'association. Entretien du 16 mai 2025), « *avec l'aide de notre association, nous organisons des cours d'appui pour les Élèves Déplacés Interne en classe d'examen* ». Cela va dans le sens de J. Doyle et J. Crisp (2006, p.12) pour qui, « les initiatives éducatives en situation d'urgence doivent répondre à des besoins spécifiques et être adaptées au contexte pour assurer une continuité pédagogique efficace ».

Les actions entreprises par les populations hôtes, les associations, les communautés religieuses et coutumières pour permettre aux enfants de reprendre le chemin de l'école est salutaire. C'est pour cela que l'Unicef (2019, p.8) insiste sur la nécessité de garantir un accès rapide et sécurisé à l'éducation pour les enfants déplacés afin de prévenir la déscolarisation et favoriser la résilience. Donner une chance aux élèves déplacés, c'est leur offrir une opportunité de poursuivre leur cursus scolaire et d'obtenir des parchemins leur permettant de s'insérer plus facilement dans la société. Cette opinion est renforcée par les propos de S. Dryden-Peterson (2011, p.45) lorsqu'il avance que : « L'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux est essentielle dans la mesure où cela leur permet non seulement d'apprendre, mais aussi permet d'assurer leur inclusion sociale et leur avenir. »

Au regard de tous ces avantages de l'école pour l'avenir des enfants, leur donner la chance de poursuivre les études est une forme de solidarité qu'il faut développer et étendre à tout enfant se trouvant dans une situation de déplacé.

1.4. Santé et soutien psychosocial

Au-delà des aspects matériels et financiers, il faut noter que chez certains PDI, un des besoins les plus urgents, est celui de la prise en charge psychosociale. Le HCR (28 octobre 2022) insiste fortement sur la nécessité de l'accompagnement sociale et psychologique urgent en situation de crise prolongée. En effet, au regard de la situation vécue, beaucoup de PDI sans une prise en charge adéquate, pourraient être exposés à des troubles psychiques. C'est le témoignage de P.Z.(PDI, père. Entretien du 5 mai 2025) : « *tous les jours tu ne dors pas, tu te demandes comment tu vas faire pour t'en sortir. Quand tu penses à tes proches qui sont morts ou que pour peu, toi-même tu allais mourir, tu as peur* ».

Des ONG, des acteurs religieux ainsi que des associations apportent un soutien psychosocial aux PDI en mettant à leur disposition des psychologues qui les consultent individuellement ou en groupe pour traiter les troubles tels que l'anxiété, la dépression et le stress. L'accent est souvent mis sur les enfants, les plus jeunes et les femmes qui sont les plus exposés aux traumatismes liés aux conditions de leur départ. Cela recoupe l'idée de T.S. Betancourt et al., qui insistent sur l'importance de soutenir psychologiquement les enfants déplacés afin d'améliorer leur capacité à apprendre. Pour eux, les enfants déplacés subissent souvent des traumatismes profonds qui affectent leur capacité à apprendre, ce qui souligne l'importance d'intégrer un soutien psychosocial dans les programmes scolaires (T.S. Betancourt et al., 2023, p.260).

Au niveau des soins médicaux, il ressort que les PDI bénéficient de prise en charge et d'accompagnement pour le paiement des ordonnances et des frais médicaux par les populations hôtes, les leaders religieux et des associations. Pour T.R. (Leader religieux. Entretien du 30 mai 2025), « *nous intervenons dans le domaine de la santé aussi car nous rencontrons dans les rues de Tenkodogo des PDI qui ont besoin d'aide. Ils peuvent partir à l'hôpital mais certains d'entre eux n'arrivent pas à honorer l'ordonnance* ». Ces propos sont corroborés par D.F. (PDI, père. Entretien du 26 mai 2025) : « *si un enfant est malade, souvent les voisins nous aident à payer les médicaments* ».

Les conditions de déplacement, la perte d'un proche, le fait d'avoir échappé à la mort et l'obligation de vivre en comptant sur la charité des autres sont entre autres des épreuves qui hantent à long terme les Personnes Déplacées Internes (PDI). Il est alors de bon ton de saluer les actions entreprises pour leur assurer une prise en charge adéquate. Cela rejoint l'analyse de J. Stein et al. (2003, p.10) et de D. Fassin (2009, p.142), qui considèrent que la prise en charge psychologique des personnes déplacées constitue un impératif. Selon eux, l'accompagnement psychosocial occupe une place centrale dans le processus de rétablissement, car il contribue à restaurer un sentiment de sécurité et d'appartenance. Il aide ainsi à panser les blessures intérieures laissées par la violence et le déracinement.

Les initiatives mises en œuvre par les différents acteurs pour offrir un soutien moral et psychologique sont louables, mais elles gagneraient à être mieux coordonnées afin d'en accroître l'efficacité.

1.5. Stratégies d'autonomisation des PDI

Des formations professionnelles et des programmes de microcrédit sont indispensables pour l'autonomisation des PDI (J. Crisp 2010). Les personnes déplacées internes (PDI) ne souhaitent certainement pas être des éternels assistés. Alors, ils mènent avec l'aide de structures associatives, religieuses et des personnes de bonnes volontés plusieurs activités pour renforcer leur résilience.

Plusieurs structures organisent des formations en activités génératrices de revenus au profit des PDI en vue d'assurer leur auto prise en charge à long terme. Ainsi, des formations professionnelles aux métiers comme la culture maraîchère, la teinture, le tissage, la saponification et la maçonnerie sont entre autres organisées à leur endroit. Pour M.B. (Leader religieux. Entretien du 16 mai 2025), « *l'année dernière nous avons formé des PDI dans les domaines comme la maraîchiculture, la maçonnerie, l'épargne. Cette année, nous allons organiser une formation des jeunes sur l'entrepreneuriat au centre Gogaré et au centre polyvalent* ». Des associations comme l'Association Solidarité Action Faire Face (ASAFF) forment également des femmes dans la saponification et la teinture. « *On nous a formé à fabriquer le savon* » confirme P.A. (PDI, mère. Entretien du 26 mai 2025). Une autre , S.P. ajoute : « *Nous avons reçu la formation pour fabriquer le savon. Je fais ça un peu un peu pour me débrouiller* » (PDI, mère. Entretien du 10 mai 2025).

Au-delà des formations pour autonomiser les PDI, plusieurs d'entre eux cherchent à se faire employer ou à mener des activités à leur propre compte. Au niveau des femmes, certaines font du petit commerce de vente de gâteaux, d'arachide et d'eau, d'autres exercent des activités domestiques telles la lessive et la vaisselle, d'autres encore exercent le métier de coiffure ou de tissage et d'autres enfin, aidées par leurs enfants s'adonnent au ramassage des agrégats pour les revendre. Les plus jeunes sont employées comme aide-ménagères dans les familles ou serveuses dans des restaurants. Pour S.H. (Déplacée du village de Kohogo, mère. Entretien du 10 mai 2025), « *certains de mes coépouses aident dans la lessive et la vaisselle pour les populations hôtes, nos filles aident une dame en ville à rendre de l'eau et du riz, d'autres font le tissage. Moi, je me débrouille dans la vente de cola et de mangues* ». Les hommes, de leur côté, en plus du ramassage des agrégats, exercent de petits boulots comme celui d'aide maçon ou d'employé de commerce. Ceux qui ont emporté de l'argent ou encore du matériel qu'ils ont pu vendre ou ceux qui ont bénéficié d'un capital financier avec l'aide de proches, pratiquent du commerce à leur propre compte. L'ensemble de ces actions, permettent aux PDI de ne pas dépendre entièrement de l'aide, mais surtout, de s'en passer à long terme.

Nous notons que de façon générale, plusieurs efforts sont consentis par différents acteurs communautaires pour manifester leur solidarité au profit des PDI et des populations hôtes vulnérables. Cependant, il convient de souligner que plusieurs facteurs notamment le déploiement de la solidarité institutionnelle sapent les efforts entrepris par ces différents acteurs communautaires; compromettant ainsi

l'efficacité des mécanismes de solidarité au profit des PDI et fragilisant ainsi la cohésion sociale.

2. Facteurs de fragilisation des mécanismes de solidarité

Dans cette partie, nous abordons quatre (4) points essentiels : les difficultés de coexistence entre les PDI et les populations hôtes, les limites de la coordination des actions sur le terrain, les répercussions de la méfiance et de la marginalisation des PDI, ainsi que les effets de la crise prolongée sur les dynamiques de solidarité.

2.1. La coexistence pacifique à l'épreuve du temps

La cohabitation entre les PDI et les populations hôtes est souvent source de tension. La méfiance, le sentiment d'iniquité né de l'aide apportée par l'État et ses partenaires institutionnels aux PDI et la compétition pour les ressources devenues rares sont entre autres à l'origine de ces tensions.

2.1.1. La solidarité communautaire face aux limites de l'action institutionnelle

Malgré leurs conditions de vie difficiles, des populations hôtes acceptent de porter assistance aux PDI. Cette idée est confortée par le HCR (2022), lorsqu'il soutient que les communautés d'accueil ont continué à faire preuve de résilience et de solidarité en accueillant les familles déplacées, malgré le peu de ressources dont elles disposent. Pourtant, les différentes formes de solidarité institutionnelles provenant de l'État et de ses partenaires sont le plus souvent au profit des déplacés, jugés plus vulnérables. Les populations hôtes, même les plus vulnérables, sont pour la plupart mis à l'écart. Ces priviléges accordés aux déplacés peuvent créer des tensions entre les deux camps, impactant ainsi leur cohabitation avec ces corolaires de tensions permanentes, d'accusations malveillantes ou même d'expulsions. Pour B.N, « *avec les différents dons, certains PDI peuvent être bien placés que les populations hôtes. Donc certaines de ces populations peuvent être frustrées en voyant les PDI avec tous ces biens qu'on leur donne, le sentiment de jalousie peut naître et cela peut conduire à des mésententes entre ces populations et les PDI* » (Chef coutumier. Entretien du 28 mai 2025). C'est dans le même sens que D. Fassin (2010) souligne que l'aide humanitaire, en favorisant parfois certains groupes comme les déplacés, peut engendrer un sentiment d'injustice chez les populations locales les plus pauvres. Avec la crise qui perdure, les populations hôtes voient leurs conditions de vie se dégrader au fil du temps sans un appui conséquent de la part de l'État et ses partenaires, plus préoccupés par la situation des déplacés. Les actions de solidarité exprimées au profit des déplacées s'effritent au jour le jour pour laisser place uniquement aux actions de solidarité institutionnelles. En effet, comme le dit J. Tubiana (2010), si les aides sont concentrées sur les déplacés, cela peut provoquer des ressentiments chez les autochtones qui vivent dans une pauvreté équivalente ou pire .

L'État et ses partenaires sont alors invités à intégrer davantage les populations hôtes dans leurs actions humanitaires dans la mesure où certains étaient vulnérables bien avant l'arrivée des déplacés et d'autres ont vu leur situation s'aggraver avec la crise sécuritaire. Cela permettra d'instaurer l'harmonie et de remettre en place les mécanismes de solidarité communautaire qui ont toujours caractérisé les peuples africains, gage de sécurité pour les déplacés.

La réalité qui est parfois ignorée est que les aides supposées venir de l'État et de ses partenaires ne sont ni pérennes ni régulières d'une part, et d'autre part, il faut noter que plusieurs PDI ne bénéficient d'aucune aide ou en bénéficient de façon insignifiante. Certaines PDI sont rejetées par les populations hôtes qui les soupçonnent d'être entièrement prises en charge ; ce qui les plonge dans un sentiment d'insécurité. En effet, loin des besoins matériels et financiers, les déplacés ont plus besoin de vivre dans un environnement paisible où ils sont acceptés. Dans le cas contraire, ils se retrouvent isolés et rejetés par les populations hôtes. Sans l'acceptation de ces dernières, il sera difficile de partager leur environnement. Certains pourraient se retrouver sans logement car expulsés des logements d'emprunt ou dans l'impossibilité de faire face aux charges locatives devant une révision à la hausse des loyers.

2.1.2. La concurrence autour des emplois précaires pour la survie

Avec l'arrivée massive des personnes déplacées internes (PDI), il y a abondance de mains d'œuvre sur le marché et une concurrence entre les populations hôtes et les déplacés. Ces populations locales accusent les PDI de s'accaparer leurs gagne-pains. Il leur est reproché d'exercer leurs activités à des coûts deux fois moindres que ceux exigés par les autochtones. Alors, les recruteurs n'hésitent pas à remplacer les hôtes par des PDI jugées moins chères. Du coup, beaucoup d'entre eux ont perdu leurs activités surtout les activités domestiques. Allant dans ce sens, B.O. explique : *«Je travaillais chez une femme à 15000FCFA le mois . Je pars le matin et je rentre la nuit. Un jour, je suis partie et la patronne m'a dit d'arrêter qu'elle va se débrouiller seule, car elle n'a plus d'argent pour payer. J'ai négocié pour diminuer en vain, elle n'a pas accepté. J'ai appris qu'elle a pris une déplacée à 7500 FCFA.»* (Population hôte, mère. Entretien du 22 mai 2025).

Des témoignages, il ressort que la plupart des contrats de lessive dans les familles sont dorénavant exécutés par des PDI ; les femmes préférant s'attacher leurs services car jugés moins chers. Pourtant, ces activités ponctuelles permettaient à beaucoup de femmes de contribuer à la survie quotidienne de leurs familles. Les propos de cette dame (Population hôte, mère. Entretien du 7 mai 2025) en disent long sur leur désarroi : *« On peut sortir se promener sans avoir des habits à laver. Là où on partait laver, si on part, ils disent que les habits ne sont pas sales. Si tu passes après, tu vois les habits étalés. Ce sont les PDI qui les lavent maintenant . À la fin , c'est nous qui serons les déplacés.»*

Les petits boulots comme ceux d'aide maçon ou même de veilleur de nuit sont devenus rares comme le dit T.S. (Population hôte, père. Entretien du 2 mai 2025) : « *Tu peux te promener toute la journée pour chercher un petit travail, surtout le manœuvre sans rien avoir. On est devenu beaucoup avec l'arrivée des déplacés. Tu rentres le soir à la maison sans savoir ce que les enfants vont manger le lendemain et même la nuit...* »

Nous assistons au fil du temps à une rareté du travail. Ce qui était considéré comme garantie en termes d'emploi permettant d'assurer la survie quotidienne des populations hôtes est devenu peu sûr. Les déplacés sont devenus de véritables concurrents des populations hôtes ; toute chose qui crée des tensions entre eux. J. Carling (2006, p.45) renforce cette idée lorsqu'il dit : « Les populations déplacées dans des zones déjà vulnérables subissent une concurrence accrue pour les ressources limitées, ce qui nourrit souvent des tensions avec les communautés locales. » Cette position est aussi celle de D. Fassin (2010) ; M. Agier (2011) et A. Betts (2013) qui soutiennent que du fait de la pauvreté des zones d'accueil des déplacés, leur présence intensifie les concurrences pour l'accès à des ressources déjà limitées ; toute chose qui exacerbe les tensions sociales.

Se fondant sur les réalités du terrain, il ressort par exemple que les activités domestiques pour lesquelles il fallait négocier durement pour avoir une fille ou encore celles d'aide maçon pour lesquelles il fallait compter beaucoup plus sur des immigrés sont devenues aujourd'hui rares et objet de bataille entre PDI et populations hôtes. Toutes ces situations sont crisogènes et tendent à exacerber les tensions entre les PDI et les populations hôtes et conduire à une remise en cause de l'entraide et de la solidarité communautaires qui caractérisent les communautés burkinabè.

2.2. Déficit de coordination des actions, facteur d'inefficacité de l'aide

Plusieurs acteurs apportent leurs assistances aux PDI. Si certains passent par l'État, d'autres agissent directement sur le terrain soit, par ignorance soit, par mépris. Cette situation ne permet pas une coordination des actions sur le terrain et une bonne synergie d'action. Pour K.N. (Chargé de mission de l'ASAFF. Entretien du 20 mai 2025), « *nous avons des difficultés pour rencontrer directement les PDI. Il faut passer préalablement par les structures de l'action humanitaire afin d'identifier les bénéficiaires. C'est un long processus. Souvent on agit directement* ».

Le déficit de coordination entre les ONG, les structures étatiques et les acteurs communautaires dans l'accompagnement des PDI entraîne un déploiement inefficace de l'aide . Sans un mécanisme clair de collaboration, les actions se chevauchent ; certaines communautés peuvent être sur-assistées tandis que d'autres sont délaissées. Comme le souligne A. De Waal (1997, p.134) : « L'absence de coordination crée des zones de duplications et de négligence qui compromettent l'efficacité des réponses humanitaires .» Ainsi, tandis que certains

déplacés bénéficient simultanément de l'aide de plusieurs structures, d'autres en reçoivent à peine.

L'aide aux déplacés se révèle parfois être une source de concurrence et de rivalité entre les différents acteurs, chacun cherchant à affirmer sa présence, sans qu'émerge une véritable volonté de construire une démarche collective. De façon générale, l'avis des bénéficiaires n'est pas requis. Il revient aux donateurs de décider à leur place ce qui est bon pour eux sans pourtant, maîtriser le terrain. Pourtant, comme le dit M-A. Pérouse de Montclos (2012), un manque de coordination entre les intervenants notamment entre les ONG, les associations, les agences onusiennes et les gouvernements des pays concernés a pour effet de donner des réponses désorganisées, peu adaptées aux besoins réels des déplacés. Pour plus d'efficacité, l'aide humanitaire doit donc s'inscrire dans une logique de complémentarité et surtout répondre aux besoins des bénéficiaires comme le relève D. Fassin (2010) qui soutient qu'il est indispensable de penser les interventions humanitaires, dans une logique de complémentarité évitant ainsi qu'elles ne se transforment en des gestes symboliques inefficaces. En réalité, le manque de coordination de l'aide humanitaire pousse certains bailleurs à couper ou à réduire leur apport. C'est aussi ce que soutient OCHA (2015) pour qui, la mauvaise coordination engendre des lacunes dans la couverture humanitaire et engendre une inefficacité dans la mobilisation des ressources. Alors, les ressources doivent être mutualisées pour une action commune ou bien, les rôles peuvent être partagés, chacun agissant dans un domaine bien précis après un recensement général des bénéficiaires et une analyse de leurs besoins réels en allant des plus urgents aux plus structurants.

2.3. De la méfiance à la marginalisation

Sur certains sites, règne la méfiance entre les déplacés et les populations hôtes, surtout au début de leur cohabitation. Si cette méfiance ne se dissipe pas rapidement, cela peut fragiliser leurs relations. Pour C.A. (Population hôte, agent public. Entretien du 14 mai 2025), « *beaucoup de personnes pensent que les PDI sont en complicité avec les terroristes* ». Ce point de vue est corroboré par Z.A. en ces termes : « *il y a des personnes qui pensent que les PDI sont des complices avec les terroristes, donc on me voit souvent comme un complice dans mon quartier* » (PDI, père. Entretien du 2 mai 2025). À cause de cette méfiance, certains ont peur de cohabiter avec des PDI jusque même dans des lieux de culte. C'est dans ce sens que R.N. (Chef coutumier. Entretien du 21 mai 2025) affirme : « *Les PDI de certains quartiers sont interdites de prier dans la même mosquée que les autres populations locales.* » Cette situation même si elle constitue des cas isolés engendre une double peine pour les PDI qui se trouvent amputées d'un lieu de réconfort aussi important que sont les lieux de culte (Mosquée, Temple, Église...). En effet, ces lieux leur offrent plus d'opportunité de maintenir des liens avec leur communauté d'origine et de créer de nouveaux liens dans les zones d'accueil.

Cette suspicion réduit l'élan de solidarité envers les PDI et peut avoir pour conséquences de développer chez eux le risque de dépression et d'anxiété et peut engendrer des conflits entre les deux camps. Pour (J. Doyle et J. Crisp, 2006 ; M-A. Pérouse de Montclos, 2012), la crise est à l'origine de fragmentation sociale. En effet, le conflit exacerbé les tensions ethniques et communautaires et aussi une vulnérabilité accrue des déplacés surtout les femmes et les enfants.

D'autres PDI se sentent abandonnées et marginalisées par les populations locales, par l'État et ses partenaires, impactant directement leur vie quotidienne. Pour B.S, « *les PDI peuvent se sentir marginalisées dans certaines circonstances. Cela touche à leur dignité et peut les conduire à se résigner et à s'écartier de la population locale* » (Responsable paroissiale. Entretien du 23 mai 2025).

Lorsque les personnes déplacées internes (PDI) ne reçoivent pas de soutien de la part de la population, elles peuvent se sentir effectivement abandonnées et désespérées. Ce sentiment les rend plus vulnérables et peut les pousser à de vices comme la délinquance, la prostitution, la consommation de produits prohibés avec pour conséquence le développement de la violence urbaines; ce qui constituerait une menace pour la sécurité collective. En effet, le manque de soutien mutuel et de solidarité peut conduire à une augmentation des actes de banditisme ou de criminalité. Ceci est illustré dans les propos de l'enquêté D.Z. (Population hôte. Commerçant. Entretien du 12 mai 2025) : « *Ah ! par la suite, les enfants vont devenir des bandits et nous-mêmes nous allons fuir.* » Ce point de vue est également exprimé par D.B. (PDI, père. Entretien du 3 mai 2025) qui déclare : « *Certains ne veulent pas nous voir. Cela peut amener beaucoup de choses pas bien comme les vols, la vengeance, la bagarre.* »

Un autre élément est le risque de recrutement dans les rangs des terroristes. Avec des difficultés d'insertion dans les localités d'accueil, les jeunes peuvent, en effet, rejoindre des groupes terroristes, en quête de soutien ou de revanche. Comme le rapporte K.Y. (Responsable d'une association religieuse. Entretien du 24 mai 2025), « *les PDI peuvent rejoindre des groupes armés terroristes par désespoir si la population n'est pas solidaire envers elles. Et cela peut être un frein à la reconquête du territoire* ». Un autre enquêté Z.B.M. (Chargé de mission d'Humanité et Inclusion. Entretien du 29 mai 2025) ajoute ceci : « *Nous avons la persistance de la situation sécuritaire comme conséquence du manque de solidarité car les PDI abandonnées ou exclues vont se retourner contre la population.* »

On le voit, le rejet et la marginalisation des populations déplacées par les populations hôtes est une rupture du contrat social qui lie naturellement les êtres humains, remettant en cause la tradition d'hospitalité pourtant chère aux Burkinabè. Cette situation met en péril le vivre ensemble, l'entraide et la cohésion sociales, socles de la solidarité communautaire.

2.4. L'aide conjoncturelle devenue structurelle: un essoufflement des donateurs ?

Il sera question de l'effet de la réduction des sources de financement sur les actions de solidarité communautaire d'une part, et d'autre part, des conséquences de la dégradation des conditions de vie des populations hôtes sur leurs actions de solidarité.

2.4.1. La solidarité institutionnelle à l'épreuve du manque de moyens

La convention de Kampala (2010) impose un cadre juridiquement contraignant pour la protection des PDI, sur tous les plans et non plus seulement à titre moral. Il est donc légitime que les PDI et même les populations hôtes surtout les plus vulnérables, aient tous les yeux rivés sur l'État et ses partenaires. Mais, force est de reconnaître que les ressources de l'État ne permettent pas de prendre en charge de façon illimitée les déplacés et les populations hôtes vulnérables. L'effectif des PDI demeure élevé et celui des populations hôtes vulnérables s'accroît et l'État ne peut pas faire face à tous leurs besoins. En effet, l'effectif des populations vivant dans la pauvreté et ayant besoin d'aide demeure élevé malgré le bon rang qu'occupe la région du centre-Est dans le calcul de l'indice de la pauvreté. Selon l'INSD, l'incidence de la pauvreté est évaluée à 34,7%, dans la région du Centre-Est ; la classant au rang de deuxième région la moins pauvre après celle du centre sur une moyenne nationale de 43,2% (INSD, EHCVM-1 et 2, 2021/2022).

Les ressources des associations et des acteurs religieux ne parviennent plus à couvrir les besoins, d'autant plus que de nouveaux déplacés continuent d'arriver en permanence. Pour Y.H, « *la faiblesse des ressources limite nos actions au vu du nombre des PDI qui s'augmente du jour au lendemain. A chaque fois que nous identifions un nombre donné et en revenant avec les vivres, nous trouvons que le nombre des PDI a augmenté. Alors les biens ne peuvent pas leur suffire* » (Responsable, CERFI. Entretien du 20 mai 2025). Les difficultés se font sentir aussi du côté des ONG humanitaires. Comme le souligne Z.B.M., (Chargé de mission d'Humanité et Inclusion. Entretien du 29 mai 2025), « *il n'y a pas suffisamment de moyens. Au regard de la vulnérabilité de certaines populations locales que nous rencontrons sur le terrain, cela nous oblige à intervenir dans les deux côtés pour éviter les tensions sociales entre les PDI et les populations hôtes* ».

La persistance de la crise sécuritaire, générant chaque jour de nouveaux déplacés, maintient le nombre de personnes nécessitant une assistance à un niveau élevé. Les bénéficiaires initiaux de l'aide éprouvent des difficultés à s'en départir au profit de nouveaux arrivants, tandis que les populations hôtes, de plus en plus vulnérables, ont également besoin de soutien. Par conséquent, la fatigue humanitaire se fait sentir du côté de l'État et de ses partenaires, qui peinent à répondre à des besoins en constante augmentation, en raison du manque de ressources financières et matérielles, ainsi que de la nécessité de mobiliser des moyens pour d'autres priorités tout aussi vitales que l'aide humanitaire. Ces propos sont corroborés par J. Darcy et J. Hoffman (2003, p.12), qui affirment : «

les contraintes financières et logistiques limitent l'efficacité de l'aide humanitaire, laissant de nombreuses populations déplacées sans assistance adéquate. » De même, A. De Waal (1997, p.112) souligne que : « Les crises humanitaires montrent que l'insuffisance des ressources et des financements contribuent directement à la souffrance des populations déplacées. »

En définitive, ce déficit de financement de l'aide humanitaire aggravant la vulnérabilité des populations déplacées affecte également les populations hôtes et fragilise leurs capacités à mobiliser des actions de solidarité communautaire.

2.4.2. La mise en difficulté de la tradition de solidarité des communautés

Les Burkinabè sont habituellement connus pour leur esprit de solidarité, d'hospitalité et leur sens d'accueil et d'entraide. Toutefois, au regard du fait que la crise sécuritaire perdure, beaucoup de personnes sont contraintes de suspendre ou de réduire leurs activités génératrices de revenus avec pour conséquences immédiates la diminution des revenus. En effet, des activités comme le commerce, l'agriculture et l'élevage sont au ralenti sinon aux arrêts pour certains. Cette situation freine leur élan de solidarité de façon générale et à l'endroit des PDI en particulier. Pour A.C. (Population hôte, commerçant. Entretien du 13 mai 2025), « *je ne gagne plus suffisamment d'argent pour prendre en charge correctement ma famille. Il me sera difficile de continuer à soutenir les PDI* ».

Les communautés hôtes peinent aussi de plus en plus à assurer un hébergement gratuit aux personnes déplacées internes (PDI) ou à maintenir les loyers à un niveau socialement abordable. Comme l'indique B. N. (chef coutumier. Entretien du 28 mai 2025), « *autrefois, nous négociions avec les bailleurs pour loger les déplacés à moindre coût. Désormais, ils refusent souvent et envisagent même d'augmenter les prix, arguant qu'eux aussi rencontrent des difficultés* ».

Selon D. Fassin (2010), lorsque des populations économiquement précaires accueillent d'autres populations pauvres qu'il s'agisse de déplacés ou de réfugiés, elles peuvent rapidement atteindre un seuil d'épuisement de leurs capacités d'entraide. Alors, les ressources financières et matérielles disponibles au sein des communautés hôtes ne suffisent plus pour apporter un soutien durable aux PDI. Toutefois, cette contrainte ne signifie pas la disparition totale de la solidarité. D'autres formes d'assistance demeurent, telles que le soutien moral, l'entraide de survie, l'échange de services ou encore le partage des épreuves et des moments de joie.

Conclusion

Depuis 2015, la crise sécuritaire au Burkina Faso a contraint les populations à se déplacer vers des zones perçues comme plus sûres, souvent dans un état de dénuement total. Les résultats de notre recherche montrent que, malgré leurs propres conditions de vie précaires, les populations hôtes se sont mobilisées pour

venir en aide aux personnes déplacées internes (PDI). Cette assistance s'est manifestée sous plusieurs formes, notamment le logement, l'aide alimentaire, l'éducation des enfants, l'accès aux soins de santé et la formation professionnelle visant l'autonomisation des PDI. Toutefois, la détérioration progressive des conditions de vie des populations hôtes, combinée à l'insuffisance du soutien attendu de l'État et de ses partenaires institutionnels, tend à limiter l'ampleur de ces actions de solidarité communautaire. L'État et ses partenaires, dépassés par l'ampleur des besoins tant du côté des PDI que des populations hôtes de plus en plus vulnérables, peinent à répondre aux sollicitations, en raison d'un manque de ressources et de stratégies d'intervention efficaces. Ces contraintes fragilisent la solidarité et l'entraide communautaires, menaçant à long terme la cohésion sociale.

Bibliographie

- AGIER Michel, 2011, *Gérer les indésirables : Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris : Flammarion.
- BETANCOURT Theresa Simone, NEWNHAM Elizabeth Anne, BIRMAN Dina et al., 2013, « Problèmes psychosociaux chez les enfants et les jeunes réfugiés » : *Revue de psychiatrie pour enfants et adolescents*, 22(2), 255-272.
- BETTS Alexander, 2013, *Survival strategies of refugees and the politics of social cohesion*. Oxford: Refugee Studies Centre.
- CARLING Jørgen, 2006, « Migration, conflict and displacement: The social dynamics of migration ». *Journal of Refugee Studies*, 19(4), 434-456.
- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, France: Fayard.
- COHEN Roberta, 2001, « The New Helplessness, Refugees and the International System », *Refugee Survey Quarterly*, 20(3), 1-14.
- DARCY James et HOFFMAN Jennifer, 2003, *L'aide humanitaire est-elle pertinente ?* Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute.
- DE WAAL Alex, 1997, *Famine crimes: Politics & the disaster relief industry in Africa*. Oxford: James Currey.
- DOYLE Judith et CRISP Jeff, 2006, *Revue de la littérature sur l'éducation en situation d'urgence : enseignements et implications pour l'avenir*. Education Development Center.
- CRISP Jeff, 2010, « Les réfugiés, les personnes concernées et les personnes en mouvement : L'élargissement des frontières du HCR », *Refuge*, 26(1), 73-76.
- DRYDEN-PETERSON Sarah, 2011, « L'éducation des réfugiés : revue mondiale », Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
- DURKHEIM Émile, 1893, *De la division du travail social*. Paris, France : Alcan.
- FASSIN Didier, 2010, *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris : Éditions Hautes Études.
- GODBOUT Alain, 1998, *Crises et conflits : Les enjeux de la solidarité internationale*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCR), 2023, *Rapport annuel 2022*. Genève: HCR.

UNICEF, 2019, Éducation en situations d'urgence : *rapport mondial 2019*. New York : UNICEF.

KROPOTKINE Peter, 2009, *L'Entraide, un facteur de l'évolution* (J.-J. Goux, trad.). La Découverte

OCHA, 2015. « Coordination Saves Lives: Strategic Framework »2014-2017. New York: OCHA.

PAILLE Pierre et MUCCHIELLI Alex, 2012, *L'analyse qualitative en sciences sociales*, Collection U, Armand Colin.

PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2012, « L'aide humanitaire, les ONG et l'armée : cartographie des évolutions du système humanitaire », *IRIN/HPG Policy Brief*.

PERRY L. F. Michael, 2004, « L'aide alimentaire et la sécurité alimentaire des populations réfugiées », *Journal of Refugee Studies*, 17(3), 237-252.

STEIN Janice et al., 2003, « Trauma and recovery among displaced populations: A psychosocial perspective », *Journal of Refugee Studies*, 16(1), 1-23.

TUBIANA Jérôme, 2010, « Réfugiés et populations hôtes : enjeux de cohabitation dans les zones sahéliennes », *International Crisis Group*.

UNION AFRICAINE, 2009, Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique , *Kampala : Union Africaine*.